RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00092
Numéro SIREN : 320 653 017
Nom ou dénomination : GRANDS GARAGES DE TOURAINE

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2018 sous le numéro de dépôt 2065

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
28 MARS 2018
Me B. LAISNE Greffier Associé
GREFFE - RCS

GRANDS GARAGES DE TOURAINE - GGT
Société en Nom Collectif au capital de 2 616 759,00 euros
Siège social : 215, boulevard Charles de Gaulle - 37540 SAINT CYR SUR LOIRE
RCS TOURS 320 653 017

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

№ 20180 2065

L'an deux mille dix-huit et le quinze janvier.

Les Associés de la société GRANDS GARAGES DE TOURAINE - GGT, Société en Nom Collectif au capital de 2 616 759,00 €, dont le siège social est situé 215 Boulevard Charles de Gaulle - 37540 SAINT CYR SUR LOIRE (ci-après « ***la Société*** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière du Gérant.

Sont présents :

- la société SOCHAUX MOTORS, représentée par Monsieur Vincent GORCE propriétaire de	17 102	parts
- la société PGA MOTORS, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES, propriétaire de	2	parts
Total des parts des associés présents et représentés	17 103	parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien WISNIEWSKI, gérant.

Le Gérant, après avoir constaté que tous les Associés sont présents ou représentés, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- le rapport de la Gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Frédéric DAVID de ses fonctions de Gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus au Gérant démissionnaire,
- Nomination d'un Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric DAVID de ses fonctions de Gérant de la Société à effet au 22 janvier 2018.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Frédéric DAVID pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Maher ABID, demeurant 8 Allée Hautevue, 64230 SAUVAGNON, en qualité de Gérant, au 23 janvier 2018, pour une durée indéterminée.

Monsieur Maher ABID, présent, remercie l'Assemblée de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Gérant de séance
Monsieur Damien WISNIEWSKI

Le Gérant
Monsieur Maher ABID
("Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ») Bon pour acceptation des fonctions de Gérant.

Pour la société SOCHAUX MOTORS
Monsieur Vincent GORCE

Pour la société PGA MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES